

Mémoire présenté
par le
Conseil central du Montréal métropolitain CSN

à la Commission de consultation
sur les pratiques d'accommodement
reliées aux différences culturelles

18 octobre 2007

L'APPORT ESSENTIEL DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est une organisation syndicale composée de plus de 400 syndicats représentant 92 000 membres. Ces syndicats proviennent de tous les secteurs d'activité. Notre territoire couvre les îles de Montréal et de Laval, le Nunavik et la Baie James dans le Grand Nord québécois. Nous sommes une organisation syndicale cosmopolite, à l'image de la métropole. À la fin des années 80, nous avons créé le comité de l'immigration et des relations ethnoculturelles afin de lutter contre les manifestations de discrimination raciale et de militer en faveur de l'intégration des minorités culturelles en milieu de travail.

Nous avons salué la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Nous avons accueilli d'un bon œil la décision des coprésidents de se donner un mandat de consultation large afin d'aborder des sujets comme la diversité culturelle et l'intégration ainsi que la place de la religion dans l'espace public. Toutefois, certains commentaires brouillent les enjeux sociaux. Les immigrantes et les immigrants sont les premières victimes des tensions qui s'expriment présentement. La classe politique, particulièrement le gouvernement, doit calmer le jeu au sortir des consultations et rétablir l'harmonie du « vivre ensemble ».

Au sujet de la religion dans l'espace public, nous appuyons la proposition de la CSN en faveur d'une Charte de la laïcité. Une telle proposition permettra un débat intéressant sur la place accordée à la religion dans l'espace public, débat auquel nous participerons activement.

Comme acteur social impliqué dans la société montréalaise depuis plus de 85 ans, le conseil central se prononce en faveur de la diversité ethnique et culturelle de la métropole et contre le racisme et la discrimination, notamment en adoptant une proposition à cet effet à l'occasion de son congrès de juin 2007. Cette diversité a contribué à l'épanouissement culturel, social et économique de la grande communauté montréalaise.

Selon le dernier recensement, 70 % des personnes nées à l'étranger et présentes au Québec habitent Montréal, ce qui représente 28 % de la population totale. Une des caractéristiques importantes de cette réalité est la forte présence des personnes de minorités visibles.¹

Les défis d'intégration des immigrantes et des immigrants ont toujours fait partie des enjeux de société de notre région. Le marché du travail difficilement accessible pour les nouveaux arrivants et le taux de chômage élevé chez les jeunes Noirs, même chez ceux dont les familles sont établies au Québec depuis plusieurs générations, témoignent des ratés en matière d'intégration.

Les femmes immigrantes sont souvent plus vulnérables devant les défis d'intégration. En arrivant au pays, bon nombre d'entre elles mettent de côté la recherche d'emploi afin de veiller sur leurs enfants. Souvent parrainées par leur conjoint selon les dispositions de la Loi sur l'immigration, elles ne jouissent pas d'une pleine autonomie. Alors que dans le débat actuel plusieurs évoquent la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes, bien peu se fait pour briser l'isolement de ces femmes et faciliter leur entrée sur le marché du travail.

Au Québec, les femmes immigrantes en âge de travailler représentent la moitié de la population immigrante.² Le niveau de participation au marché du travail de celles-ci s'élève à un peu moins de la moitié (environ 48 %) alors qu'il s'élève à 54,6 % chez les femmes nées au Québec. Leur niveau d'éducation est souvent égal, voire supérieur, à celui des autres femmes.

Ce bref portrait statistique témoigne des efforts qu'il reste à faire en matière d'intégration. La volonté politique doit se manifester. À notre avis, le débat entourant l'utilisation des transferts fédéraux nous indique que le gouvernement dispose des leviers financiers pour faire de l'intégration une réussite. Il recevra cette année 224 millions \$ du fédéral et encaissera 30

¹ *La majorité de la population immigrante provient avant tout de l'Europe devançant ainsi l'Asie, les Amériques et l'Afrique. De 1991 à 2001, Haïti, l'Algérie et la République de Chine constituaient les principaux pays de naissance des nouveaux arrivants. Longtemps l'Italie occupait le premier rang des pays de provenance de l'immigration.*

² *À Montréal, la présence des femmes immigrantes est légèrement supérieure à celle des hommes.*

millions \$ de frais de taxes de la part des nouveaux arrivants. Les gouvernements qui se sont succédé ont aussi sacrifié certaines mesures d'intégration importantes. Rappelons qu'en 2000, le ministère de l'Immigration fermait les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI)³ sans proposer de mesures plus structurantes. En ouvrant ses portes à l'immigration, le gouvernement a la responsabilité d'informer les personnes candidates à l'immigration et celles nouvellement arrivées des réalités politiques et sociales d'ici et de déployer les moyens nécessaires à leur intégration.

L'école montréalaise a dû relever le défi de l'intégration interculturelle des enfants avec peu de moyens. À la Commission scolaire de Montréal, c'est une population étudiante en provenance de 180 pays et de 150 langues maternelles différentes qui est présente dans nos écoles. Pour relever ce défi, le personnel enseignant et de soutien a fait preuve d'engagement et de créativité pour pallier au peu de ressources accordées aux commissions scolaires. Les besoins dépassent le strict cadre de l'école. Les parents doivent rapidement maîtriser le français afin d'assister leurs enfants et établir la communication avec le milieu de l'enseignement. Il est grand temps d'injecter les fonds publics nécessaires pour soutenir l'école montréalaise.

Dans une société où l'on définit les individus par le travail, l'intégration exige un engagement réel des employeurs, des syndicats et de tous les acteurs de la société. La diversité culturelle présente dans la population commande que l'on mette en valeur la contribution des personnes issues des groupes ethnoculturels au développement de l'ensemble de la société québécoise. De plus, une plus grande place devrait leur être accordée dans les médias, au sein de nos institutions publiques et dans tous les milieux de travail.

³ En proposant des cours de français et de citoyenneté, ainsi que des services de localisation, ces centres de formation avaient pour but de favoriser l'intégration des immigrantes et des immigrants à la société française. Les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) ont longtemps joué un rôle actif dans le processus d'intégration des communautés d'immigrants, surtout sous la juridiction du ministère de l'Éducation à partir de 1970. La création des COFI reflétait la volonté du gouvernement québécois de jouer un rôle plus actif dans le dossier de l'immigration.

Recommandations

Considérant que le gouvernement du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont responsables au premier chef de l'intégration des immigrantes et des immigrants, le Conseil central du Montréal métropolitain CSN recommande qu'ils mettent en place les mesures suivantes afin de faciliter l'intégration harmonieuse des personnes immigrantes en milieu de travail et dans la société en général :

1. Obliger les employeurs à investir dans l'apprentissage du français en milieu de travail et à se donner des politiques d'intégration des travailleuses et des travailleurs immigrants en tenant compte des différences culturelles.
2. Instaurer des programmes d'apprentissage du français et des mesures d'intégration qui tiennent compte des différences culturelles en matière de recherche d'emploi et d'accueil de la main-d'œuvre immigrante.
3. Faciliter l'accès aux programmes de francisation pour tous les immigrants, peu importe leur réalité, en introduisant des mesures plus flexibles et en uniformisant le financement accordé aux participantes et aux participants.
4. Offrir une formation sur la citoyenneté destinée aux nouveaux arrivants.
5. Organiser une vaste campagne publique de sensibilisation et d'éducation sur la diversité culturelle, de concert avec les groupes concernés.
6. Consolider et développer davantage des mesures spécifiques destinées aux femmes en facilitant leur apprentissage du français et leur intégration au marché du travail.